

11 Mobilité et transport

Les questions de transport, d'accessibilité, de mobilité sont des enjeux majeurs de ce territoire. Dès 1978, le SIVOM du Caux Maritime avait mené une expérimentation dont l'objectif était la refonte et la coordination de tous les transports existants pour le désenclavement des populations « captives » du PLATEAU DE CAUX MARITIME (meilleure utilisation du matériel et à moindre coût).

Plusieurs actions ont ainsi été expérimentées sur le Littoral :

- Ouverture des transports vers les collèges au public
- Amélioration de la desserte des marchés existants
- Desserte quotidienne des lycées de Dieppe et Fécamp
- Expérimentation sur une ligne de transports, de retour à la demande par taxi collectif
- Tarification promotionnelle ; publicité et information (dépliants, presse...)

Certains services ont peu à peu été abandonnés, par manque de fréquentation. Et d'autres ont été repris par le Département dans le cadre de sa compétence sur les transports interurbains.

En effet, du fait de son caractère rural, le taux de motorisation des ménages du pays n'a fait que croître. En 1999, il était de 82,8% (contre 78% en Seine Maritime) et près d'un ménage sur 3 disposait de 2 voitures au moins (31,8% contre 27% pour le département).

Figure 37 L'équipement des ménages en automobile (source INSEE RGP 1999)

	Part des ménages possédant 1 voiture	Part des ménages possédant 2 voitures	Part des ménages sans voiture
PLATEAU DE CAUX MARITIME	51%	31,8%	17,2%
Département	51%	27%	22%

Toutefois, une part non négligeable de la population reste sans moyen de locomotion :

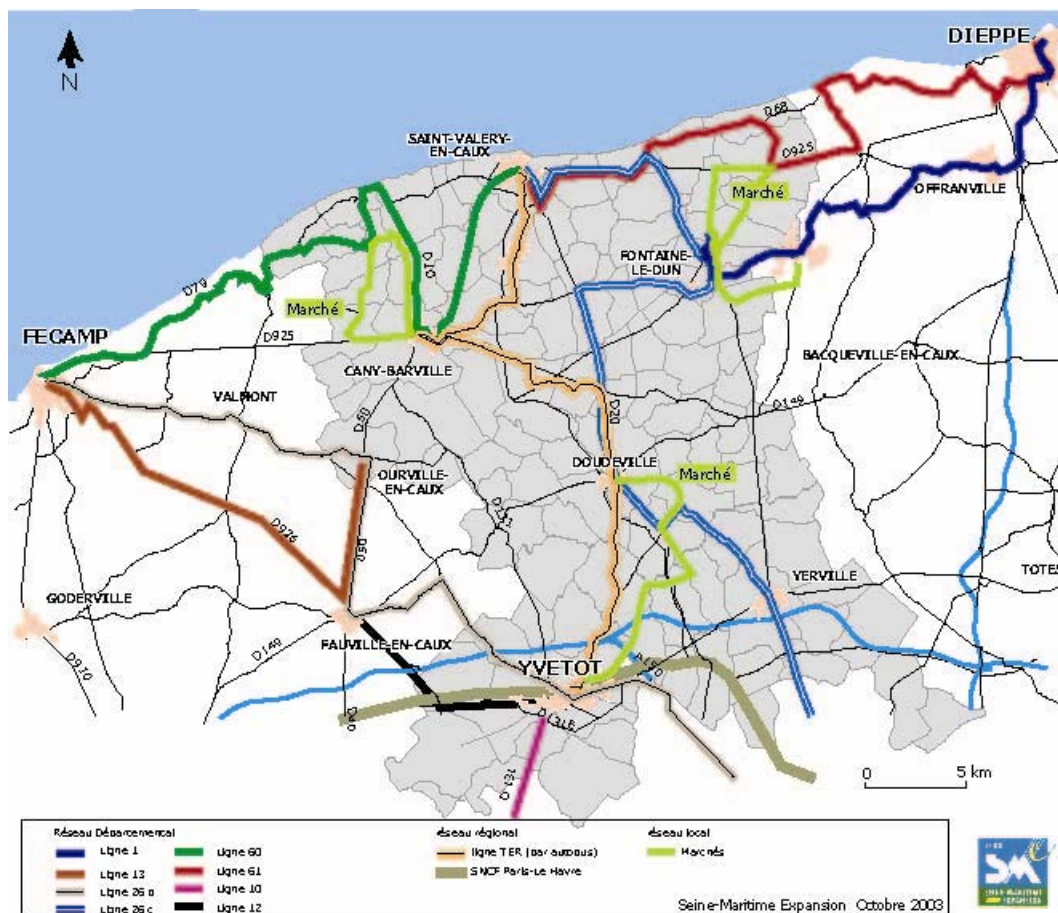
- des personnes âgées (notamment des femmes sans permis de conduire)
- des jeunes (en particulier lorsqu'ils doivent se déplacer pour des formations)
- des femmes, lorsque l'unique véhicule du ménage sert au mari pour ses déplacements domicile-travail.
- de personnes en difficulté

Comme on le voit, l'une des difficultés réside dans le **prix des transports en commun**, car ils circulent en zone peu dense, donc avec un faible rendement kilométrique, et il s'adressent majoritairement à une clientèle peu fortunée.

LES TRANSPORTS COLLECTIFS.

- 3 lignes SNCF (train et bus) desservent St Valery et Yvetot et ouvrent le territoire sur les pôles urbains (Rouen, Le Havre) et Paris.
- 8 lignes de bus du réseau départemental maillent le territoire et permettent d'en sortir (elles desservent Dieppe, Fauville en Caux et Fécamp)
- 3 circuits de bus emmènent les habitants sur les marchés locaux.

Figure 38 Les transports de personnes



LE RESEAU REGIONAL

Yvetot et Motteville sont les deux seules communes à posséder une gare. En 2001, la gare SNCF d'Yvetot, positionnée sur l'axe Le Havre-Rouen-Paris (St Lazare), a accueilli un trafic de plus de 650 000 passagers.

La permanence d'une ligne SNCF TER Yvetot - St Valéry-en-Caux contribue au désenclavement du littoral du PLATEAU DE CAUX MARITIME et depuis janvier 2002, elle effectue 8 allers-retours par jour. Desservie par la route (Délégation de Service Public de la Région attribuée aux Cars Hangard), elle reste très utilisée par les étudiants (vers Rouen et le Havre) et les résidents secondaires (vers la région parisienne) surtout le week-end. L'abandon de la ligne ferroviaire au profit de l'autocar semble donner plus de souplesse à ce service (plus de communes desservies et moins d'arrêts inutiles !).

LE RESEAU DEPARTEMENTAL

Les liaisons avec les villes les plus proches comme Dieppe, Fécamp, Yvetot et même Rouen existent et sont très utiles notamment pour les scolaires ou les étudiants. Ces lignes sont gérées par le Conseil Général de la Seine-Maritime.

Il en est de même des transports scolaires qui drainent l'ensemble des communes rurales du PLATEAU DE CAUX MARITIME vers les écoles (RPI), les collèges (Saint-Valéry-en-Caux, Cany-Barville, Doudeville, Yerville, Yvetot et Luneray) et les lycées du territoire ou de l'extérieur.

Les réseaux « lignes régulières » et « transports scolaires » gérés par le Conseil Général sont en passe d'être harmonisés (vers un même dispositif juridique : procédure des marchés publics).

DES EXPERIENCES LOCALISEES

Plusieurs services de transports ont été mis en place sur de petites distances à l'intérieur du territoire :

- L'Office du Troisième Age de Fontaine-le-Dun (O.T.A.F.) a mis en place un transport des personnes âgées en direction du marché de Fontaine-le-Dun. Ce transport reste ouvert à tous les publics. Une clientèle d'habituels l'utilise (en moyenne 7 personnes). Prix d'un voyage 2 euros. (Coût pour l'OTAF environ 76 euros). Un service largement déficitaire !
- Le mercredi matin, un transporteur privé organise un circuit entre les communes de Doudeville, Berville, Amfreville les Champs, Criquetot sur Ouville, Grémonville, Ectot les Baons et Ste Marie des Champs afin d'amener les personnes sans moyen de locomotion au marché d'Yvetot.
- Un circuit entre les communes d'Allouville Bellefosse, Auzebosc et Yvetot a lieu chaque jour à l'initiative de la commune d'Allouville.
- L'opération mobylette de la Mission Locale d'Yvetot et de Dieppe-Côte d'Albâtre à Cany permet aux personnes en insertion professionnelle de se déplacer sur le territoire.

LES TRANSPORTS D'ENTREPRISES

Deux entreprises organisent un service de transports des salariés : Renault vers Sandouville et EDF vers la centrale de Paluel (au départ de St Valery).

En matière de déplacements de personnes (transports en commun), le territoire est donc plutôt bien desservi. En revanche des liaisons de proximité, internes au Pays sont des pistes d'amélioration à explorer.

Difficile cependant d'imaginer une nouvelle utilisation des transports scolaires pour le public. Les horaires ne sont pas adaptés, les véhicules sont souvent complets (impossible de garantir le transport à un usager) et les syndicats scolaires sont souvent réticents à ouvrir la fréquentation à d'autres publics.

D'autres territoires en France ont développé des services de transports à la demande (Créabus à Dieppe, Taxitub à St Briec, Taxibus de Grasse-Antibes...). Cela suppose une forte implication financière des collectivités locales.

LES ENJEUX LIES A LA MOBILITE

- Remédier au problème de mobilité qui touche plusieurs franges de la population :
 - Les enfants en dehors du temps scolaire (centres loisirs, camps de vacances...), préoccupation croissante pour les communes et les communautés de communes,
 - Les personnes en insertion,
 - les personnes âgées ...
- Créer un réseau interne de transport sur tout le territoire